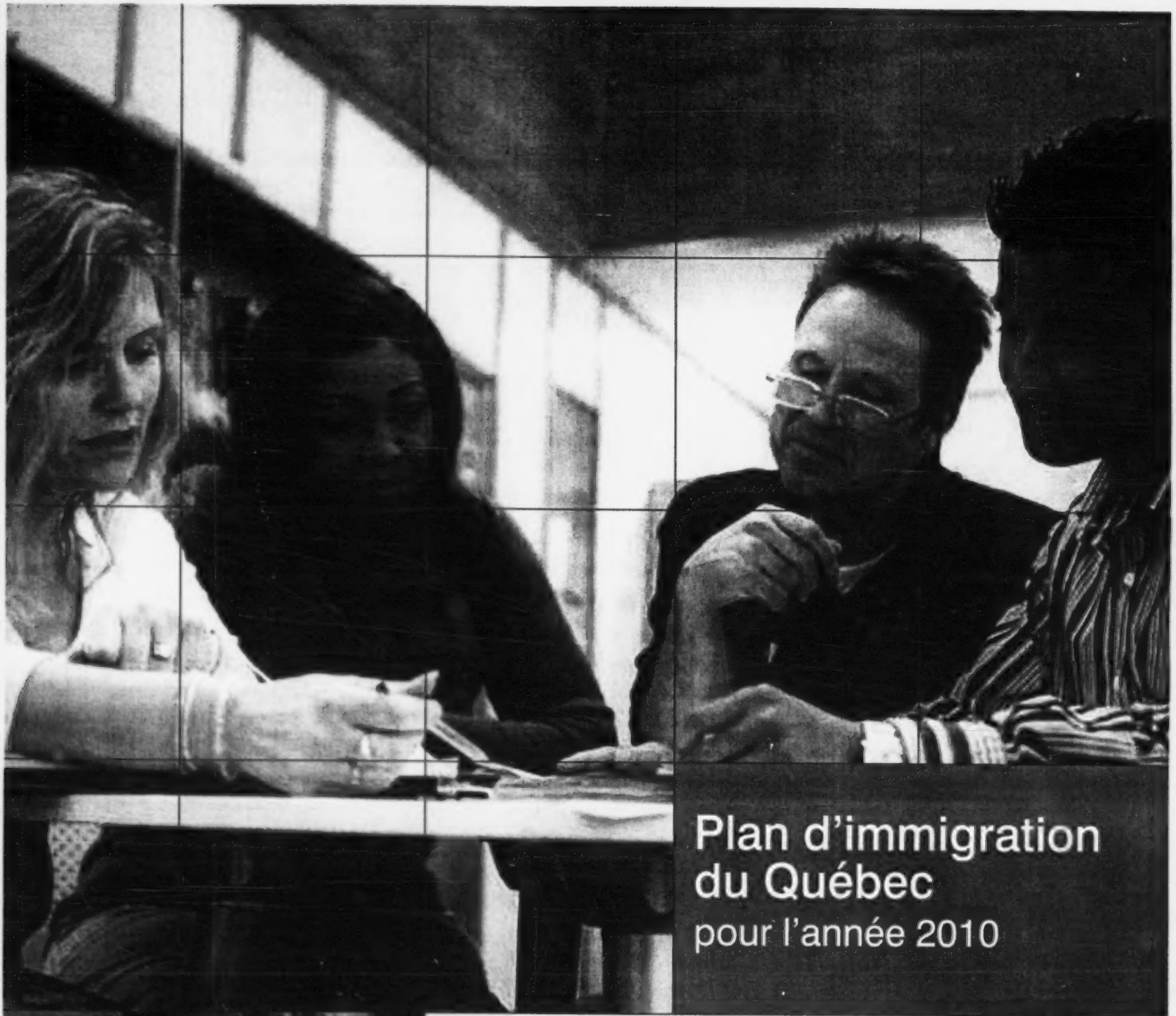

Plan d'immigration du Québec
pour l'année 2010

Québec

Sommaire

1. Les dispositions législatives 1
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration 2
3. La réalisation des objectifs du plan d'immigration de 2009
   3.1. Le nombre de personnes sélectionnées 2
   3.2. Le nombre d'immigrants admis 2
4. Les objectifs de sélection en 2010
   4.1. Le nombre de certificats de sélection visé 4
   4.2. La répartition géographique de la sélection 5
5. Les objectifs d'admissions en 2010
   5.1. Le nombre d'immigrants visé 6
   5.2. La répartition géographique des admissions 8

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé conjointement par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective (DRAP), la Direction des opérations (DO) du secteur Immigration et la Direction des affaires publiques et des communications (DAPC) du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2009
ISBN : Version imprimée 978-2-550-57503-0
Version électronique 978-2-550-57504-7

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2010

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (LRQ, chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> *Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.*
>
> *Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.*
>
> *Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.*
>
> *Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.*
>
> *Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.*

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire, après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. La réalisation des objectifs du plan d'immigration de 2009

3.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2009* visait la délivrance de 54 800 à 58 300 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions, le nombre de certificats de sélection délivrés devrait atteindre 54 900 (tableau 1, p. 4).

3.2. Le nombre d'immigrants admis

Les admissions en 2009 devraient se situer, dans l'ensemble, à hauteur de l'objectif annoncé dans le plan d'immigration de 2009. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admissions disponibles à la fin du mois d'août 2009.

Les principaux résultats à prévoir sont les suivants (tableau 3, p. 7) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 47 400 et 49 200 immigrants en 2009; le plan d'immigration de 2009 visait entre 47 400 et 50 000 immigrants.

- Le nombre d'immigrants admis dans le volet économique se situera vraisemblablement à l'intérieur de la fourchette du plan d'immigration de 2009 :

  - Travailleurs qualifiés : entre 29 400 et 30 500 admissions, soit un volume potentiellement supérieur à l'objectif fixé (entre 28 400 et 29 500 admissions);

- Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 1 400 et 1 500 admissions, soit un nombre inférieur à l'objectif fixé (entre 1 900 à 2 100 admissions);

- Autres immigrants économiques : entre 1 600 et 1 700 admissions, soit un volume supérieur à l'objectif fixé (entre 1 000 et 1 200 admissions). Ce dépassement est engendré par une accélération du traitement des demandes présentées par des aides familiaux résidants.

- Le volume des immigrants admis dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 10 300 et 10 600, soit un volume légèrement inférieur à celui inscrit dans le plan d'immigration de 2009 (10 700 à 11 200 admissions).

- Pour le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions serait de l'ordre de 3 900 à 4 200, ventilées comme suit :

  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou visés par un parrainage collectif) : entre 2 200 et 2 300 admissions, soit un volume correspondant à celui qui a été planifié (entre 2 300 et 2 600 admissions);

  - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 1 700 et 1 900 admissions, soit un volume inférieur à celui qui a été anticipé (entre 2 200 et 2 300 admissions). Le nombre de demandeurs d'asile reconnus réfugiés a connu une baisse au cours des dernières années.

- Autres immigrants : le volume prévu est de 700 personnes, soit un volume inférieur à celui attendu (entre 900 et 1 100 admissions).

- La proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission en 2009 devrait atteindre 64 %, une proportion supérieure à celle inscrite au plan d'immigration de 2009 (entre 60 % et 61 %).

- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait de 75 %, soit une proportion supérieure à celle inscrite au plan d'immigration de 2009 (73 %).

- La proportion de l'immigration économique devrait atteindre entre 68 % et 69 % en 2009, soit une proportion supérieure à celle inscrite au plan d'immigration de 2009 (66 %).

4. Les objectifs de sélection en 2010

4.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 56 300 et 59 900 certificats de sélection devraient être délivrés en 2010. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 43 000 et 45 000 personnes.
- Gens d'affaires : entre 9 000 et 10 000 personnes.
- Autres immigrants économiques : entre 1 300 et 1 500 personnes.
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2 300 et 2 600 personnes, dont environ 400 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes.
- Autres immigrants : entre 700 et 800 personnes.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2010 en regard des résultats atteints en 2007 et en 2008 et des résultats prévus en 2009.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec[a]

	Résultats		Prévision	Plan 2010[b]	
	2007	2008	2009	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	35 472	37 168	43 000	43 000	45 000
Gens d'affaires	5 998	6 238	7 400	9 000	10 000
Autres catégories économiques[1]	774	2 360	1 700	1 300	1 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 370	2 640	2 300	2 300	2 600
Autres immigrants[3]	1 029	730	500	700	800
Total	45 643	49 136	54 900	56 300	59 900

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2010, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

4.2. La répartition géographique de la sélection

En 2010, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection.

- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2

Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2010, selon le continent de dernière résidence[a b]

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	**Max.**	**Min.**	**Max.**
Afrique	18 300	19 200	500	500
Amérique	6 100	6 300	100	100
Asie	7 500	7 900	8 200	9 100
Europe	11 100	11 600	200	200
Total	**43 000**	**45 000**	**9 000**	**10 000**

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2010, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

5. Les objectifs d'admissions en 2010

5.1. Le nombre d'immigrants visé[1]

À la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010, tenue par la Commission de la culture en septembre et octobre 2007, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles a annoncé que le Québec vise une hausse progressive des niveaux d'immigration. Ainsi, en 2010, le Québec devrait accueillir entre 52 400 et 55 000 immigrants. Ceci constitue la troisième et dernière phase du plan de trois ans.

Le plan d'immigration pour 2010 vise à :

- Hausser le nombre de jeunes personnes actives et de jeunes familles dans les admissions.

- Accroître le nombre de travailleurs sélectionnés et leur proportion dans les admissions, tout en favorisant une meilleure adéquation avec les besoins de main-d'œuvre des régions, de la capitale nationale et de la métropole, et en accentuant la sélection de personnes en séjour temporaire au Québec à titre d'étudiants étrangers ou de travailleurs temporaires.

- Accroître le volume des investissements générés par les immigrants gens d'affaires.

- Maintenir au sein des admissions, une majorité de personnes connaissant le français.

Les objectifs d'admissions pour 2010 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 7) :

- Immigration économique : de 36 100 à 37 500 personnes, soit une hausse importante par rapport aux résultats des années antérieures. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 32 800 à 33 900 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 1 500 et 1 600. Le volume d'admissions de gens d'affaires pourrait s'établir entre 1 800 et 2 000.

- Regroupement familial : de 11 000 à 11 500 personnes, un volume en croissance par rapport aux années précédentes.

---

[1] Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admissions, inscrits dans le présent plan, résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

- Réfugiés et personnes en situation semblable : de 4 700 à 5 200 personnes, incluant entre 2 300 et 2 600 réfugiés sélectionnés à l'étranger. Les réfugiés reconnus sur place et leurs personnes à charge à l'étranger devraient représenter entre 2 400 et 2 600 admissions.

- Autres immigrants : entre 600 et 800 personnes pourraient être admises en 2010.

La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 74 % du total des admissions. La part de l'immigration économique pourrait représenter entre 68 % et 69 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission pourrait atteindre entre 64 % et 65 % du volume global.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec[a]

	Résultats[c]		Plan 2009		Prévision 2009		Plan 2010[b]	
	2007	2008	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**28 030**	**29 439**	**31 300**	**32 800**	**32 400**	**33 800**	**36 100**	**37 500**
Travailleurs qualifiés	25 548	26 811	28 400	29 500	29 400	30 500	32 800	33 900
Gens d'affaires	1 852	1 300	1 900	2 100	1 400	1 500	1 800	2 000
Autres catégories économiques[1]	630	1 328	1 000	1 200	1 600	1 700	1 500	1 600
Regroupement familial	**9 776**	**10 494**	**10 700**	**11 200**	**10 300**	**10 600**	**11 100**	**11 500**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**5 934**	**4 520**	**4 500**	**4 900**	**3 900**	**4 200**	**4 700**	**5 200**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 075	2 414	2 300	2 600	2 200	2 300	2 300	2 600
Réfugiés reconnus sur place[3]	3 859	2 106	2 200	2 300	1 700	1 900	2 400	2 600
Autres immigrants[4]	1 461	811	900	1 100	700	700	600	800
Ensemble de l'immigration	**45 201**	**45 264**	**47 400**	**50 000**	**47 400**	**49 200**	**52 400**	**55 000**
Part de la sélection québécoise[5]	70 %	72 %	73 %	73 %	75 %	75 %	74 %	74 %
Part de l'immigration économique	62 %	65 %	66 %	66 %	68 %	69 %	69 %	68 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	60 %	60 %	60 %	61 %	64 %	64 %	64 %	65 %

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2010, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

c Données préliminaires pour 2008.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

5.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2010 se répartissent, selon le continent de dernière résidence, comme suit : Afrique 34 %; Amérique 20 %; Asie 26 %; Europe 19 %.

La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes :

- Les travailleurs qualifiés proviennent en plus forte proportion d'Afrique et d'Europe.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des « autres catégories économiques », proviennent essentiellement d'Asie.
- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, les Européens étant cependant moins nombreux.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale.
- Les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2010, selon le continent de dernière résidence[a b]

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	13 100	13 540	5 630	5 820	5 740	5 930	8 340	8 620	32 800	33 900
Gens d'affaires	150	170	50	60	1 340	1 490	270	300	1 800	2 000
Autres catégories économiques[1]	20	20	10	10	1 460	1 560	10	10	1 500	1 600
Regroupement familial	3 210	3 330	3 020	3 130	3 330	3 450	1 520	1 570	11 100	11 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	570	640	720	810	1 000	1 130	10	10	2 300	2 600
Réfugiés reconnus sur place[3]	560	610	1 130	1 220	610	660	70	80	2 400	2 600
Autres immigrants[4]	170	230	150	200	220	290	30	40	600	800
Total	**17 800**	**18 700**	**10 700**	**11 200**	**13 700**	**14 400**	**10 200**	**10 700**	**52 400**	**55 000**

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2010 ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

www.micc.gouv.qc.ca

Immigration et Communautés culturelles

Québec

F-0070-00